

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

**ARRETE PERMANENT PORTANT REGLEMENTATION DE LA MISE EN PLACE
DE PANNEAUX « CEDEZ LE PASSAGE »
CHEMIN DE FEGNIER
N°2021_ARR_0493**

Le Maire de CASTELSARRASIN, Conseiller Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1, R 411-1 à R 417-13 et R415-7 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

CONSIDÉRANT que par mesure de sécurité publique, il convient de compléter la réglementation de la circulation sur le chemin de Fegnier,

ARRETE

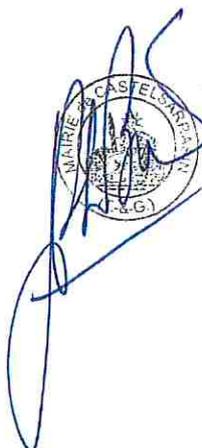
ARTICLE 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, un panneau « Cédez le passage » de type AB3a, un panneau de type AB3b et un panneau de type M9c, sera mis en place, sur le chemin de Fegnier, à l'intersection avec la route de Gandalou voie principale qui sera donc prioritaire.

Voir la photographie jointe en annexe.

ARTICLE 2 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers, par une signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - appropriée sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

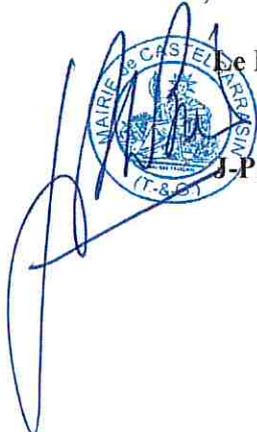
ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;



CERTIFIÉ EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenu de l'envoi en
Sous-Préfecture le 06.09.2021 et de
la notification le 06.09.2021
POUR LE MAIRE

Castelsarrasin, le 1^{er} septembre 2021.



Le Maire,

J-Ph. BESIERS.

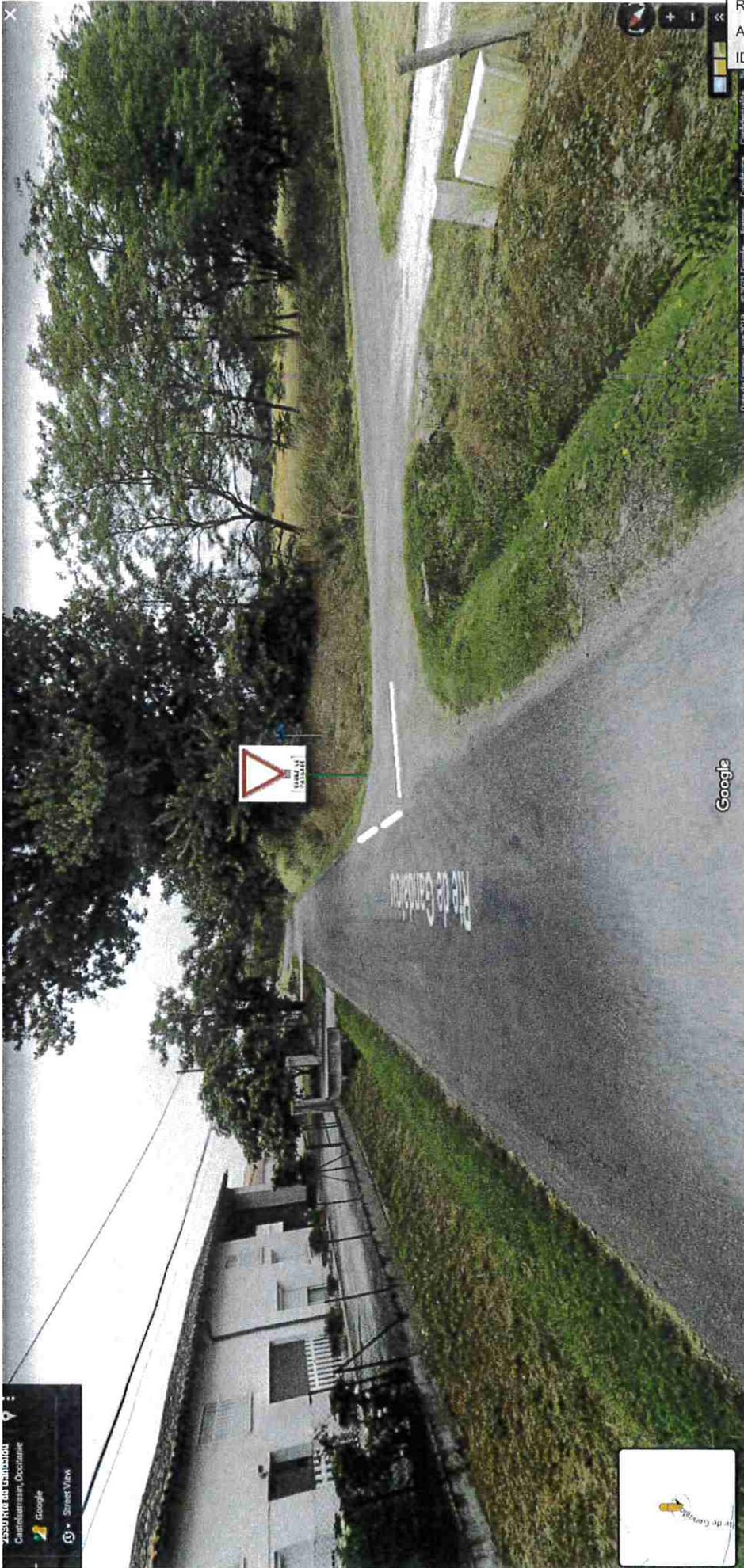
Envoyé en préfecture le 06/09/2021

Reçu en préfecture le 06/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 082-218200335-20210901-2021_ARR_0493-AR



2500 Rue de l'Anacrot
Castelnau-Mirandouze
Google
Street View

© 2021 Google - France - Castelnau-Mirandouze